



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne

Communication n°1

Carte scolaire 1^{er} degré – préparation de la rentrée 2024

Le projet de carte scolaire 2024 répond à plusieurs objectifs.

- La poursuite du dispositif 100% réussite (GS, CP et CE1 allégés dans les écoles de l'Education prioritaire).
- Le travail sur le réseau scolaire et l'organisation des écoles en lien avec les élus
- L'accompagnement des élèves en situation de handicap

✓ La dotation

A la rentrée 2024, la Haute-Vienne devrait compter 469 élèves de moins.

Le département aura perdu 3544 élèves entre la rentrée 2015 et la rentrée 2024 (soit 11.77 % du nombre total d'élèves).

L'académie de Limoges disposera de - 34 moyens d'enseignement pour la rentrée 2024, répartis entre les 3 départements

Pour information :

| évolution de la dotation | | |
|--------------------------|--------------------------|-------|
| rentrée | évolution de la dotation | cumul |
| 2013 | 13 | |
| 2014 | 10 | 23 |
| 2015 | 10 | 33 |
| 2016 | 15 | 48 |
| 2017 | 15 | 63 |
| 2018 | 14 | 77 |
| 2019 | 9 | 86 |
| 2020 | 12 | 98 |
| 2021 | 4 | 102 |
| 2022 | 0 | 102 |
| 2023 | -11 | 91 |

Depuis la rentrée 2013, 91 postes supplémentaires ont ainsi été attribués au département.

CONTACT PRESSE

DSDEN Haute-Vienne

05 55 11 42 93

cabinet.ia87@ac-limoges.fr

✓ Les modalités de préparation de la carte scolaire

La préparation de la rentrée scolaire comporte différentes phases et obéit à des principes d'action.

- Un travail conduit avec les acteurs de terrain.
- Un processus continu de préparation puis d'ajustement, ponctué à chacune des étapes par la consultation des instances règlementaires du Comité social d'administration spécial départemental (CSA SD) et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).
- Un processus de préparation de novembre à septembre, en transparence, dans le cadre national et avec un souci d'équité.
- La classification des 246 écoles en 4 groupes (rural, urbain/périurbain, éducation prioritaire, hors éducation prioritaire).
- La recherche d'un équilibre entre toutes les dimensions de la carte scolaire.

Calendrier :

- Les instances auront lieu dans le courant du mois de février.
- Ajustements en juin et septembre si besoin.

Tous les acteurs (IEN, directeurs d'écoles, maires, représentants des personnels...) sont amenés à participer aux travaux préparatoires pour :

- disposer d'une base de données la plus fiable possible sur les effectifs prévisionnels et constatés à la rentrée 2023, le prévisionnel de la rentrée 2024 et les évolutions démographiques (novembre, décembre 2023)
- compléter cette base avec des éléments qualitatifs et de contexte local (décembre à janvier)
- affiner et actualiser au fil des jours et des informations, les analyses (janvier - février).

Chaque situation d'école est également examinée en lien avec toutes les autres et sur la base de la pluralité des critères suivants :

- spécificités : élèves à besoins particuliers, présence d'une ULIS, présence d'une UPE2A, école en milieu rural, organisation pédagogique, locaux, ressources humaines, équipements...
- besoins globaux de l'école,
- évolution démographique et leur impact,
- autres éléments : problématique des territoires, transports, etc.

CONTACT PRESSE

DSDEN Haute-Vienne

05 55 11 42 93

cabinet.ia87@ac-limoges.fr